

Le Chabot de l'Adour

Collection Nature 40 :
Les espèces remarquables landaises





Le Département a engagé, dans le cadre du Schéma Nature 40, un programme d'acquisition de connaissances sur certaines espèces animales et végétales pour lesquelles le niveau de responsabilité du territoire est important.

Elles font partie du TOP Nature 40 et il est indispensable de mieux les connaître pour pouvoir les protéger.

Le Chabot de l'Adour est la cinquième espèce étudiée, après le Mouron à feuilles charnues, la Grande mulette, le Campagnol amphibie et le Fadet des Laîches.

Présentation

Les chabots sont des poissons d'eau douce et forment la famille des Cottidae, largement répartie dans tout l'hémisphère nord.

Au début des années 2000, des travaux génétiques sur le genre *Cottus* ont permis de distinguer une espèce endémique du bassin versant de l'Adour, le **Chabot de l'Adour**.

Le nom Chabot de l'Adour vient du nom scientifique de cette espèce « *aturi* » provenant de *Aturus* nom donné par les Romains au fleuve Adour qui constitue une grande partie de son aire de répartition.

Le Chabot de l'Adour, dont la taille atteint 10 à 15 cm, présente une tête large, un corps marbré longiligne et ponctué de minuscules tâches. Les critères distinctifs par rapport aux autres espèces de cette famille sont :

- une faible hauteur de nageoire dorsale,
- une nageoire dorsale nettement séparée de la seconde dorsale,

- l'absence de spicules (petites structures épineuses, de nature siliceuse ou calcaire).

L'écologie du Chabot de l'Adour est peu connue mais il est admis que ses exigences écologiques sont proches du Chabot commun.

C'est une espèce de rivière fraîche et courante ayant une longévité de trois à cinq ans. Les adultes affectionnent des températures fraîches autour de 15°C et les juvéniles peuvent supporter des températures plus élevées.

Les femelles pondent au printemps, en plusieurs fois, quelques centaines d'œufs seulement, et les déposent en grappes qui adhèrent au substrat. Les mâles vont les surveiller et les brasser d'eau fraîche pendant environ trois semaines, jusqu'à l'éclosion.

Les chabots se nourrissent sur le fond des rivières d'insectes, de leurs larves et de crustacés comme les gammes et les aselles qu'ils chassent à l'affût. Ils présentent une adaptation particulière à la vie au fond des cours

Le Chabot de l'Adour

Nom latin : Cottus aturi
(Freyhof, Kottelat & Nolte, 2005)

d'eau : ils ne possèdent pas de vessie natatoire. Leurs grands yeux leur permettent d'avoir une activité d'alimentation en fin de journée et peut-être aussi la nuit. Ils sont la proie de poissons carnassiers (truite, brochet, anguille, ...), mais aussi du héron cendré, du martin-pêcheur voire des couleuvres.





Habitats

Le Chabot occupe la partie amont des cours d'eau frais, au courant moyen-nement rapide et aux fonds couverts de matériaux pierreux, graviers, galets, ou blocs.

Du fait de ses exigences écolo-giques et de son caractère sédentaire, l'espèce n'occupe que des secteurs très localisés de certains cours d'eau, qu'on appelle généralement les « zones à truites ».

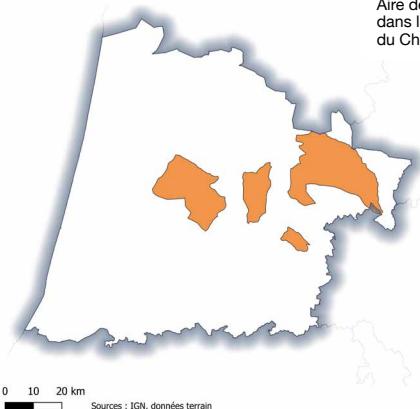
C'est pourquoi sa présence est relati-vement fragmentée à l'échelle des bassins versants.

La plus grande partie de la popula-tion de Chabot de l'Adour occupe les rivières du piémont des Pyrénées occidentales. Dans les Landes, l'espèce occupe principalement des habitats pierreux et généralement d'origine anthropique des cours d'eau au fond sableux du plateau landais, qui sont peu étendus. C'est pourquoi elle est contrainte de se reporter sur des habitats de substitution comme les supports d'origine végétale.

Aire de répartition mondiale



Aire de répartition dans les Landes du Chabot de l'Adour



0 10 20 km
Sources : IGN, données terrain

Aire de répartition

L'espèce est présente dans quatre départements français selon l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques ; mais aussi en Espagne.

L'état des connaissances pour le département des Landes fin 2021 mentionnait sa présence dans six cours d'eau et leurs affluents : le Bès, l'Estrigon, l'Estampon, la Douze, le Ludon, tous affluents de la rive droite de l'Adour et le Gabas, affluent de la rive gauche de l'Adour.

L'étude des populations 2022-2024, réalisée par la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique met en évidence le maintien du Chabot de l'Adour dans les bassins du Bès, de l'Estrigon, de l'Estampon amont et très localement du Ludon. Mais elle ne permet pas de confirmer sa présence dans les bassins du Geloux, de la Gouaneyre, de l'Estampon aval et du Gabas. La population landaise serait donc fragmentée et localisée en rive droite de l'Adour.

Au vu de ces résultats et de son écologie, le Chabot de l'Adour peut être considéré en phase de déclin conduisant in fine, à un isolement géographique vis-à-vis des populations pyrénéennes.



Menaces

Le Chabot de l'Adour fait partie des poissons d'eau douce pour lequel les connaissances sont restées longtemps lacunaires en France jusqu'au début des années 1990.

Cependant plusieurs phénomènes affectent les populations de cette espèce comme :

- › Le colmatage, le compactage et le piétinement des fonds des cours d'eau qui sont des facteurs limitant pour l'espèce ;
- › L'augmentation de la température de l'eau favorisée entre autres par des aménagements inadéquats sur le bassin-versant ;
- › La dégradation de la qualité de l'eau due aux pollutions, pollutions chimiques via les pesticides d'origine agricole, à l'eutrophisation, aux variations des paramètres physico-chimiques (température, saturation en oxygène) ;
- › Les variations du régime hydraulique ;

- › Les dégradations et destructions des habitats de l'espèce générées en autre par certains travaux sur les cours d'eau ;
- › La fragmentation des populations : en cause les barrages, seuils... ;
- › La surexploitation des ressources ;
- › L'introduction d'espèces exotiques envahissantes dont les exigences écologiques sont proches et sources de compétition entre espèces ;

L'anthropisation des bassins-versants et le changement climatique amplifient ces facteurs de dégradations.



Comment préserver le Chabot de l'Adour ?

À ce jour, le Chabot de l'Adour, nouvelle espèce, bénéficie de peu de protection réglementaire, seul un arrêté préfectoral protège ses frayères sur les cours d'eau landais.

Sur le territoire landais, malgré une fragmentation des populations, il semblerait que cette espèce endémique se cantonne à des milieux assez précis : radiers, enrochements de ponts, structures racinaires dans des eaux avec du courant. Ce constat permet de pointer des lieux de vie privilégiés et ainsi de les protéger, notamment lors de travaux de réfection de ponts par exemple.

Une attention particulière pourra être portée sur les stations connues ou sur les stations potentielles en :

- › Favorisant / créant des habitats pierreux avec présence de blocs et de pierres pour permettre à la fois une augmentation de la densité d'individus mais également de limiter le repli des individus vers des micro-habitats de substitution d'origine végétale moins optimums ;

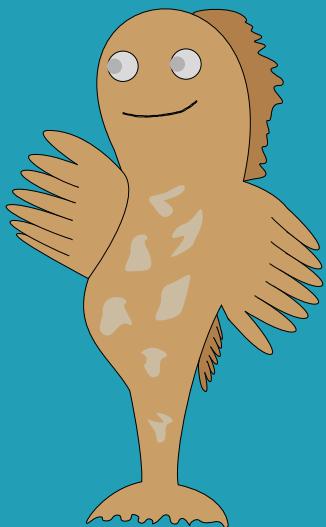
- › Favorisant les radiers à courant rapide et une forte vitesse d'écoulement de l'eau, ce qui permet une bonne oxygénation de l'eau et limite son réchauffement ;
- › Favorisant la diversité et l'alternance des habitats par une gestion adaptée de la ripisylve et des embâcles ;
- › Maintenant les fonctionnalités de la rivière en assurant une vigilance en particulier sur la gestion des fossés amonts et limiter ainsi le colmatage ou la dégradation de la qualité de l'eau.

Toutes les démarches qui participent au freinage du ruissellement sur le bassin-versant sont bénéfiques au bon fonctionnement écologique des rivières et à la conservation de leur biodiversité spécifique.

Département des Landes
Direction de l'Environnement
Service Patrimoine naturel
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél : environnement@landes.fr

landes.fr

xlandes-info.fr/actualites/actualite/chabot-de-ladour-ou-te-caches-tu



Cette étude a été menée en partenariat avec la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.